



**HAL**  
open science

**Les violences seigneuriales dans les Grandes Chroniques  
de France de Jean de France duc de Normandie :  
première approche**

Christiane Raynaud

► **To cite this version:**

Christiane Raynaud. Les violences seigneuriales dans les Grandes Chroniques de France de Jean de France duc de Normandie : première approche. *Criminocorpus*, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines, 2021, La violence seigneuriale à l'époque médiévale, 18, 10.4000/criminocorpus.9427 . hal-03201092

**HAL Id: hal-03201092**

**<https://hal.science/hal-03201092v1>**

Submitted on 4 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les violences seigneuriales dans les *Grandes Chroniques de France* de Jean de France duc de Normandie : première approche

Christiane Raynaud

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/criminocorpus/9427>

DOI : 10.4000/criminocorpus.9427

ISSN : 2108-6907

### Éditeur

Criminocorpus

Ce document vous est offert par Aix-Marseille Université (AMU)



### Référence électronique

Christiane Raynaud, « Les violences seigneuriales dans les *Grandes Chroniques de France* de Jean de France duc de Normandie : première approche », *Criminocorpus* [En ligne], 18 | 2021, mis en ligne le 15 avril 2021, consulté le 04 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/9427> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.9427>

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 mars 2022.



La revue *Criminocorpus* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Les violences seigneuriales dans les *Grandes Chroniques de France* de Jean de France duc de Normandie : première approche

Christiane Raynaud

---

- 1 Les représentations visuelles de violences seigneuriales et de guerres privées directes c'est-à-dire décrivant des violences connues, datées, localisées et dont les protagonistes au moins principaux sont identifiés<sup>1</sup> sont rares. Dans les manuscrits contemporains des faits, les programmes iconographiques leur faisant une place sont l'exception<sup>2</sup>. Les auteurs des exactions, les responsables ne sont guère commanditaires de manuscrits enluminés profanes et, s'ils le sont, ils préfèrent retenir d'autres épisodes car ils ne peuvent guère en attendre un bénéfice mémoriel. La plupart des victimes n'ont pas la possibilité de publier par l'image leurs souffrances. Les seigneurs vaincus, les clercs ne les rappellent pas ou peu pour de multiples raisons : matérielles sans doute pour les premiers et pour tous par prudence, par obligation de respecter un équilibre des forces imposé qui ne peut être remis en cause sans nuire à une nécessaire réconciliation. D'où l'intérêt des chroniques, où certaines sont décrites ou mentionnées. Dans les *Grandes chroniques de France* les descriptions se font en termes généraux pour des faits qui se signalent par leur gravité, leur ampleur, la personnalité des protagonistes. Ils sont parvenus jusqu'au roi par plusieurs témoignages concordants de victimes ou en leur nom. Le *topos* met sur la voie d'un élargissement du contour des violences seigneuriales à des faits relevant de l'opposition politique, de la désobéissance, de la révolte. Les expéditions punitives qui prennent prétexte des abus et sous couleur de rétablissement de l'ordre visent à en établir un autre – royal ou princier –, sont exclues de leur périmètre. Avant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les unes et les autres n'apparaissent que dans les illustrations de deux<sup>3</sup> des neuf exemplaires parvenus jusqu'à nous. Le manuscrit Royal 16 G VI conservé à la British Library, Londres, allant des origines jusqu'en 1270 version révisée<sup>4</sup> est ici retenu. Réalisé pour Jean, duc de Normandie, avant son avènement (22 août 1350) comme roi de France et dans un contexte difficile marqué par

le début de la guerre de Cent ans, il est exceptionnel<sup>5</sup>. Cet ouvrage collectif – au moins six artistes<sup>6</sup> sont intervenus – se distingue par le nombre de miniatures ayant trait aux violences seigneuriales. Le décalage chronologique entre les faits, le récit qui en est donné en latin, la traduction et la mise en œuvre du programme d'illustrations est important<sup>7</sup> et le contexte historique de réalisation des images change la donne. Il pose la question de la fonction assignée à ces images, de leur réception et de ce qui se joue pour le commanditaire et les lecteurs, dans le choix des épisodes et la manière dont ils sont présentés (I). La faible représentation des voies de fait grave atteste d'un degré de violence réprouvé (II). L'importance accordée au rétablissement de la paix interroge sur l'actualité des violences seigneuriales et des guerres privées au milieu du XIV<sup>e</sup> s.

## Une série d'images mettant en valeur l'intervention princière ou royale

### Un manuscrit, des artistes et le choix des épisodes

- 2 Les 26 miniatures<sup>8</sup> se répartissent inégalement dans le manuscrit : une miniature sur deux pour le règne de Robert II (996-1031), 7 sur 15 pour Philippe I<sup>er</sup> (1060-1108), 14 sur 25 pour Louis VI (1108-1137), 2 sur 22 images pour Louis VII (1137-1180) et une sur 60 pour Louis IX (1226-1270). Les dix-huit premières<sup>9</sup> sont dues à Mahiet<sup>10</sup> et ont été retouchées<sup>11</sup>. Les quatre dernières du règne de Louis VI<sup>12</sup> (cahier 27) n'ont pas fait l'objet d'une attribution, elles sont d'un anonyme. Les quatre pour Louis VII et Louis IX sont de l'artiste 4<sup>13</sup>. La mise en page, sans être novatrice, est soignée et astucieuse. Toutes les rubriques sont en rouge et en début de chapitre. Leur contenu n'est pas uniforme pour une meilleure gestion de la page<sup>14</sup>. Les images peuvent associer deux scènes, parfois trois. Le recours à des miniatures de la largeur de deux colonnes (8) offre d'autres possibilités : une marque le début d'un livre, les autres en début de chapitre soulignent l'importance accordée à un événement avec déroulement narratif des scènes ou juxtaposition en deux registres séparés.
- 3 Plus que les textes, les images sont sélectives. Les violences exercées à l'intérieur de la seigneurie par les dominants sur les dominés, leurs dépendants non nobles, ne sont pas retenues. Les violences des seigneurs laïcs contre les clercs sont peu montrées et pas du tout celles des ecclésiastiques entre eux ou contre des laïcs. L'origine intrafamiliale pour ces derniers apparaît mal. Or, elles accompagnent le règlement conflictuel des successions. Liées souvent à l'appropriation de la coseigneurie accessoire, elles interviennent à la faveur du mariage ou après sa rupture par décès de l'épouse. Le texte décrit l'insécurité consécutive aux abus des petits seigneurs châtelains et des lignages, groupes familiaux sur plusieurs générations qui entendent maintenir et élargir leur emprise territoriale<sup>15</sup> à partir de châteaux anciens ou de construction récente et adultérins. Les images mettent en scène des personnages puissants, riches, apparentés à la famille royale. Sept images représentent l'appel des victimes à une autorité supérieure, le départ à la guerre du seigneur au moment de la répression, les tractations avec le seigneur vaincu, sa reddition. Les violences seigneuriales (8) sont figurées sous la forme de bataille entre troupes seigneuriales, d'arrestations arbitraires, d'assassinats, d'attaques contre des clercs. Dans treize images, les seigneurs opposent dans la continuité de leurs violences une vaine résistance à des expéditions armées pour les châtier. Les épisodes sont aussi retenus pour répondre aux attentes du

commanditaire et du public aristocratique, laïque et lettré de la cour en ce qui concerne les acteurs : 9 images ne présentent que des guerriers, 12 des guerriers et des civils, 4 des civils. Le roi de France paraît dans 12 images<sup>16</sup> au milieu de sa cour, en audience<sup>17</sup> ou combattant à cheval<sup>18</sup> et reconnaissable à sa couronne et à ses armes d'azur semé de fleurs de lis d'or. Cette intervention militaire princière ou royale distingue mal visuellement la lutte contre les guerres privées de la guerre contre des puissances extérieures<sup>19</sup>.

- 4 Pour illustrer des récits de violences seigneuriales anciennes, les artistes relèvent plusieurs défis : représenter des seigneurs en brigands, délinquants ou tyrans et non pas dans l'exercice d'un droit de vengeance légitime dans le cadre de guerres privées autorisées, distinguer leur entourage militaire des troupes royales, présenter leurs cibles en victimes justifiant l'intervention royale.

### Une consistance sociale difficile à cerner

- 5 Au XIV<sup>e</sup> siècle, des conventions permettent de rendre compte de la composition des groupes armés. Il est possible de jouer sur leur nombre<sup>20</sup>, leur équipement, l'héraldique, l'hoplologie et leur position, leur rang dans le groupe. D'un artiste à l'autre les formules varient et Mahiet use de plusieurs. Le récit ne donne guère de chiffres, ils sont modestes<sup>21</sup> : pour 22 images, 211 combattants. La répartition est la suivante : 99 cavaliers (73 vainqueurs, 26 vaincus), 109 piétons (60 et 49) et 3 morts<sup>22</sup>. Le nombre assure la victoire<sup>23</sup>. Les piétons ne sont pas forcément des gens de pied, au moment de la réalisation du manuscrit chevaliers, écuyers, sergents à cheval peuvent combattre démontés.

### Héraldique et identités seigneuriales

- 6 Dans les récits où les sires échappent souvent aux énumérations, les seigneurs à la tête des contingents sont identifiés et, parfois, d'autres membres du groupe. Mahiet a recours à l'art du blason<sup>24</sup> pour les faire reconnaître<sup>25</sup>. Les vaincus qui fuient ou sont faits prisonniers sont privés d'écus et de cottes armoriées. L'artiste 4 fait de même pour les combattants qui se livrent à des violences contre les clercs et des enfants. Les faits se déroulant<sup>26</sup> avant la naissance de l'héraldique, les armoiries attribuées aux seigneurs ou à leur entourage sont fictives ou appartiennent à des contemporains de la réalisation du manuscrit, autant de clés de lecture éventuelles<sup>27</sup>. Elles apparaissent sur l'écu, la cotte d'armes, les spalières, les troussequins des selles, la housse des chevaux du roi ou du chef au premier rang et de ses compagnons au premier plan, étiquette du groupe<sup>28</sup>. La surface couverte par l'étoffe armoriée est un élément de distinction sociale<sup>29</sup>. L'écu<sup>30</sup> distingue 34 combattants surtout à cheval et quelques piétons. La présence en nombre d'écus est un point commun à l'ost féodal et aux groupes seigneuriaux, la présence du prince héritier ou du roi n'éclipse pas encore leur diversité<sup>31</sup>. Formule ancienne, chez Mahiet<sup>32</sup>, les armes sur les écus diffèrent parfois de celles sur les cottes et les housses. Elles<sup>33</sup> sont choisies en fonction de considérations esthétiques et politiques. Les fonds or, sans préjuger de l'état avant modifications, dominant (18) viennent ensuite les émaux gueules (11) les deux s'opposent à l'azur (11)<sup>34</sup> surtout de France (7). L'or et le rouge héraldique sont l'indice de la richesse, de la puissance et de l'ancienneté du groupe seigneurial. Louis *rex designatus* les porte avant les armes de France. Toutes les armoiries ont pour point commun leur lisibilité. Elles

sont simples avec des pièces géométriques anciennes<sup>35</sup> et quelques figures parmi les plus courantes. Mahiet est attentif à ne pas attribuer les mêmes armes à des personnages différents dans une image. Certaines paraissent dans plusieurs épisodes. Leur présence dans des images consécutives renvoie à la durée d'une séquence impliquant les mêmes protagonistes<sup>36</sup>. Les brisures, traduisant les liens de filiation, de parenté ou la possession de fiefs, sont plus difficiles à repérer<sup>37</sup>.

- 7 Si l'armement défensif est fait de mailles et les jambes couvertes de plates d'acier, les défenses de tête sont un élément taxinomique, établissant une hiérarchie à l'intérieur et entre les groupes seigneuriaux. Elles sont de deux types. Le heaume en forme de pain de sucre et doté d'un mézail est caractéristique du XIV<sup>e</sup> siècle. Il est accordé à quelques puissants feudataires puis tend à devenir une prérogative royale<sup>38</sup> lors de chevauchées ou de combats à cheval. En petit nombre, il est toujours supérieur dans le camp du vainqueur. Au fol. 306, seule image où il est porté par un homme à pied, il est la traduction visuelle des prétentions politiques du chef des meurtriers du comte de Flandre, qui se fait connaître mézail relevé. Le deuxième grand type, la cervelière métallique varie selon les artistes. Mahiet choisit une calotte ronde<sup>39</sup> sans bord ou une formée de deux plaques avec rajout de bandes métalliques sur le milieu et le bord du casque plus qualitative. Si l'artiste 4 réserve la cervelière aux piétons pour l'anonyme elle équipe les chevaliers du roi. À l'intérieur des groupes, cinq catégories de combattants sont ainsi distinguées, au fol. 291 un au turban blanc. Un autre élément intervient pour affiner la description du groupe : l'anonyme et l'artiste 4 laissent le métal des casques nu, Mahiet les colore. Le heaume est doré : 14, le reste (6) ont été repeints en gris. Pour les cervelières<sup>40</sup> : Mahiet joue sur l'alternance ou le regroupement de couleurs chaudes. Là où il insiste sur la diversité et la richesse des groupes seigneuriaux, les retouches en gris creusent la distance entre le chef et le reste du groupe et déclassent en quelque sorte une partie des combattants<sup>41</sup>. En dehors du roi, du suzerain, des aristocrates (comtes) tous chevaliers, le statut des plus nombreux fait question : simples chevaliers, écuyers, sergents à cheval, pour les piétons, fantassins, chevaliers, cavaliers démontés<sup>42</sup>.
- 8 Les armes offensives sont emblématiques de la chevalerie : l'épée (46)<sup>43</sup> et la lance (68)<sup>44</sup>. Elles équipent au XIV<sup>e</sup> s. d'autres combattants. Dès lors l'utilisation de l'épée souligne plutôt la violence acharnée des combats de près. Contre l'abbaye de Vézelay, leur seigneur ecclésiastique, trois bourgeois armés en guerre tirent simultanément des carreaux avec arbalètes à étrier (fol. 328v°). L'artiste 4 leur donne une petite taille marquant leur infériorité sociale et condamnant leur comportement<sup>45</sup>.
- 9 En lien avec les violences seigneuriales guerrières, sept images représentent des batailles de cavaliers. Louis *rex designatus* au premier rang donne le signal de la charge. Cinq miniatures montrent des combats devant le château, l'arrivée de secours, l'entrée du roi en armes, la négociation des deux camps, cinq un siège, dont un avec un spectaculaire incendie<sup>46</sup>. La dangerosité des guerres privées est soulignée par le recrutement de leurs combattants et se mesure à la réaction suscitée : des expéditions menées par l'ost royal avec sièges dont un avec un engin coûteux. Ces opérations ne donnent pas lieu dans les images à l'installation de camp, pour illustrer l'idée d'une réponse rapide.
- 10 Les guerres privées anciennes sont visuellement rapprochées des guerres de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, y compris par les tactiques et les techniques mises en œuvre. Le choix des épisodes et chacun des éléments contribuant à définir les groupes

seigneuriaux en actualisant le propos déplace le centre d'intérêt des conflits entre seigneurs vers l'intervention royale victorieuse bien dans la tonalité générale du manuscrit

## Les voies de fait attestent un degré de violence réprouvé

- 11 Les guerres privées ne sont présentées en tant que telles que trois fois, sous forme de guerres intrafamiliales et fratricides. Les autres formes de violences vont jusqu'à l'assassinat plaçant d'entrée de jeu leurs auteurs en dehors de la société.

### L'entre soi seigneurial et familial

Fig. 1- Éudes II de Blois défait dans l'attaque du château de Tillières par une sortie des défenseurs est contraint pour sauver sa vie de fuir en se déguisant en berger



Grandes Chroniques de France, Londres, British Library, Royal 16 G VI, fol. 260

© British Library

- 12 Au temps de Robert II (996-1031), Eudes II de Blois est défait dans l'attaque de Tillières érigée par son beau-père Richard, duc de Normandie, à qui l'oppose un litige successoral. Il est contraint pour sauver sa vie de fuir en se déguisant en berger<sup>47</sup>. Mahiet montre à gauche la bataille cruelle entre les défenseurs du château prenant à revers Eudes II et le comte Galeran. Au centre, est figuré le château enjeu de la bataille et un garde. À droite, la scène est unique dans les *Grandes chroniques de France*. Elle se situe dans un enclos suggéré par quatre petites brebis couchées dans l'herbe. Eudes qui a encore les jambes couvertes de plates s'est dépouillé de son haubert et le cache sous

une charrue (le texte dit dans un sillon), à ses côtés un berger. Mahiet ne confond pas le seigneur en tunique de qualité et le berger qui lui montre la voie. Le stratagème vaut moins pour le revers de fortune du comte que par ce qu'il dit de la situation des bergers, vulnérables avec leurs bêtes et qui ne sont pas ici visés par le conflit entre seigneurs : sous son déguisement, le fuyard peut se déplacer en toute tranquillité. L'accès à l'image d'un anonyme berger et guide avisé se fait dans le cadre du service à un seigneur qui est brièvement le sien avant la revendication ducale.

Fig. 2 - Foulques IV le Réchin s'accorde avec Philippe I<sup>er</sup> pour pouvoir faire la guerre à son frère. Geoffroi le Barbu vaincu il le fait jeter en prison



Grandes chroniques de France, Londres, British Library, Royal 16 G VI, fol. 270

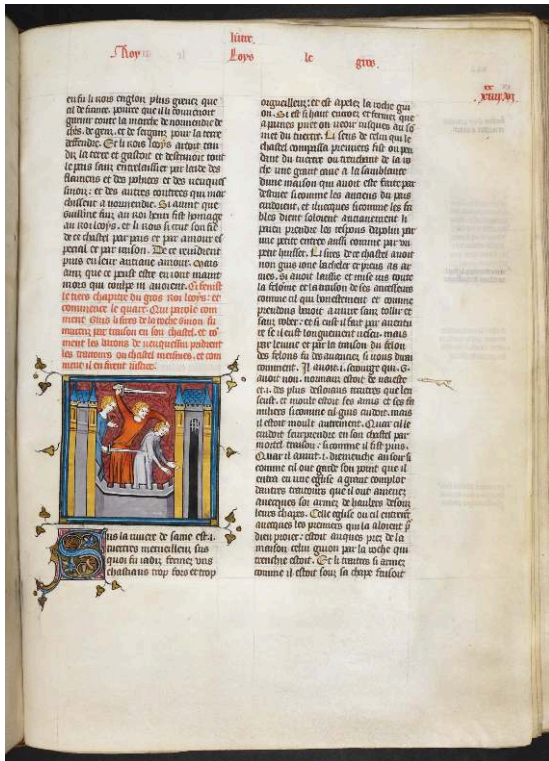
© British Library

- 13 Le lien familial étroit se trouve Fig. 2, fol. 270. Au décès de Geoffroi Martel, comte d'Anjou (14 novembre 1060), qui a partagé ses domaines entre ses neveux, Foulques IV dit le Réchin se plaint auprès de Philippe I<sup>er</sup>. Son frère Geoffroi le Barbu lui a délivré une trop petite part de l'héritage<sup>48</sup>. Mahiet montre d'abord Foulques qui promet au roi le comté du Gâtinais pourvu qu'il le laisse faire la guerre à son frère<sup>49</sup>. Après avoir consulté son conseil, le roi valide l'accord. Intervient ensuite la mêlée à cheval et à l'épée, Foulques à gauche l'emporte sur son frère. À droite, Geoffroi dont le visage n'est plus visible se reconnaît à sa grande taille. Il est poussé à l'intérieur d'un château<sup>50</sup>, prélude à sa spoliation et une captivité fatale.
- 14 Cette guerre qui déchire même les frères, quand elle n'est pas autorisée devient symbolique du rôle perturbateur du rebelle, fauteur de guerre civile. Ainsi fol. 284 v°, Hugues de Crécy<sup>51</sup> après la prise du château de Gournai ne cesse de s'opposer au roi ; son demi-frère Eudes de Corbeil<sup>52</sup> refusant de l'aider, il l'emprisonne au château de La Ferté-Alais<sup>53</sup>. Mahiet illustre le guet-apens dans une forêt où il chasse, ce que l'image ne



laisse pas deviner. Eudes de Corbeil en civil est entouré par quatre cavaliers. Tous sont sans armes. La couleur verte de sa chemise et de sa selle rappelle que le jeune seigneur s'est laissé surprendre. Un des agresseurs en bleu se saisit de lui pour l'amener prisonnier vers le château. Eudes (plus grand qu'à cheval) n'a pas de geste de résistance. Les circonstances du forfait font scandale. L'épisode est le premier du règne personnel de Louis VI, qui envoie son sénéchal puis assiège la place, il n'est pas figuré.

Fig. 3- Assassinat de Gui sire de la Roche-Guyon



Grandes chroniques de France, Londres, British Library, Royal 16 G VI, fol. 288

© British Library

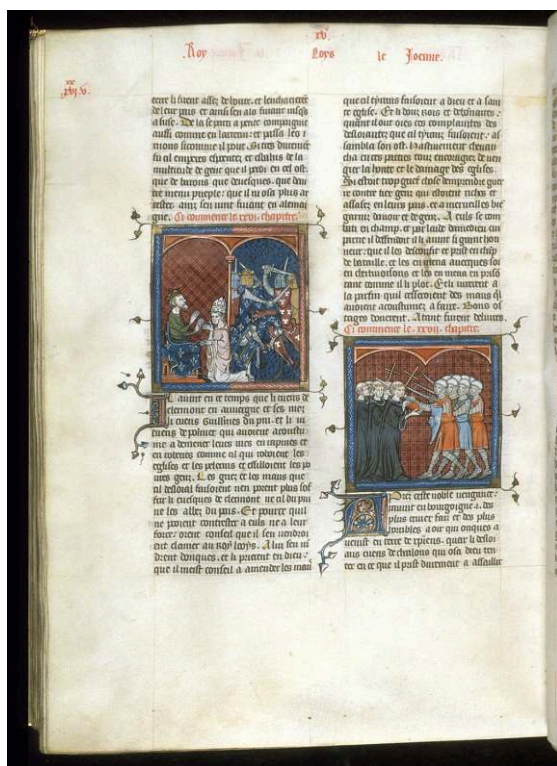
- 15 Dans le second, il laisse les gens du Vexin punir d'une mort exemplaire et ignominieuse les coupables du meurtre de leur seigneur et de sa famille. Fig. 3, fol. 288, sur fond de guerre avec les Normands, Gui sire de la Roche-Guyon est assassiné en 1109, avec sa femme et ses enfants par son beau-frère Guillaume, un Normand et des complices, pour s'emparer du château<sup>54</sup>. Mahiet insiste sur le mobile du drame « sor le rivage de Saine est uns tertres mervelox sor quoi fu jadis fermez uns chastiaus trop forz et trop orguelous. Si est si hauz encroez et fermez que a peines puet-on veoir jusques ou sommet dou tertre ». Plus de la moitié de l'image est occupée par deux tours et la courtine crénelée qu'elles commandent. La couleur de sa cote, celle des murs rappelle qu'il en est le sire. Sa jeunesse est soulignée par sa petite taille. Il est frappé de dos au moment où il se dirige vers la porte<sup>55</sup>. Les deux assassins sont armés d'épée, dont les lames dessinent entre les murs un espace clos, un piège. Guillaume, cheveux frisés et en tunique rouge flamboyante, saisit Gui par le haut de la tête pour la redresser, dégager le cou et le décapiter. Le geste technique signale le guerrier déguisé en civil. À une description complaisante de la folie meurtrière<sup>56</sup>, l'enlumineur substitue une version plus politique, un réquisitoire.

- 16 Face à la gravité des faits, la double absence du roi dans l'image souligne son changement de statut. Le pendant au meurtre de La Roche Guyon est, au fol. 306, l'assassinat du comte de Flandre. Après la mort de Baudouin de Flandre, sans enfant, Charles le Bon en hérite. Il n'est pas légitime pour le prévôt de l'église Saint-Donatien de Bruges, Bertulf, fils du châtelain de Bruges et ses parents de basse extraction, dont son neveu Borchard. Ce dernier, avec des complices, l'assassine<sup>57</sup> provoquant la colère du menu peuple et des barons, qui font appel à Louis VI<sup>58</sup>. L'Anonyme consacre deux images à cet événement majeur. En bas de la première colonne (A), Charles le Bon en cote azur fourrée, un cale blanc sur la tête pour suggérer le caractère privé de l'instant, prie un livre d'oraison à la main, à genoux devant l'autel où un calice indique la présence christique<sup>59</sup>. Les trois assassins le surprennent, Borchard, équipé de gantelets, main sur la tête du comte pour la redresser et bras haut levé s'apprête à abattre l'arme sur son cou. Le bord dentelé du camail et l'ourlet de la cote orange sont péjoratifs. Le heaume et sa ceinture dorée ornée de quintefeuilles disent sa richesse et ses prétentions. Un de ses complices<sup>60</sup> tient un bouclier rond orné d'une tête de lion attribut des infidèles, des païens. Dans la deuxième colonne (B) est figurée la pendaison de Bertulf en chemise et de Borchard, torse nu, que le bourreau vient de suspendre. Un juge ordonne l'exécution publique au nom du roi. L'Anonyme réduit le nombre des meurtriers et remplace l'accumulation des horribles supplices qu'ils subissent par une sanction infamante, ramenant le lignage à sa basse extraction et annihilant ses prétentions<sup>61</sup>.

### Les attaques contre les clercs et les enfants

- 17 Avec le règne de Louis VII le Pieux, les atteintes contre les clercs sont privilégiées. Le zèle royal est à mettre en regard avec l'évolution de la législation canonique. Le fait de lever violemment la main sur un clerc devint un délit particulier, l'*immissio manuum*. En vertu du *privilegium canonis* institué par le concile de Latran II (1139) l'agresseur est automatiquement excommunié et son éventuelle absolution ne relève que du pape. La mise à mort des prêtres est un *homicidium* aggravé, jugé avec une exceptionnelle sévérité et nécessitant une pénitence publique obligatoire<sup>62</sup>. De nouveaux acteurs entrent en scène, les routiers et les milices communales.

Fig. 4 - A - Louis VII reçoit la plainte de l'évêque de Clermont contre Guillaume VIII comte de Clermont et Guillaume comte du Puy et l'emporte sur eux en champ de bataille. B – Les moines de Cluny attaqués marchent en procession contre les routiers dits Brabançons du comte de Châlon



Grandes chroniques de France, Londres British Library, Royal 16 G VI, fol. 327 verso

© British Library

- 18 Fig. 4, fol. 327 v° deux images : la première décrit la réaction rapide du roi en 1165 contre des seigneurs brigands, la seconde, l'attaque des moines de Cluny par des routiers. Les évêques de Clermont<sup>63</sup>, du Puy<sup>64</sup> et un abbé<sup>65</sup> viennent se plaindre au roi du comte de Clermont Guillaume VIII<sup>66</sup>, de son neveu Guillaume, comte du Puy<sup>67</sup> et du vicomte de Polignac<sup>68</sup>. Ils dépouillent églises, pèlerins et pauvres. Le roi lance une chevauchée et rencontre en champ de bataille ses ennemis « riche et asaz en lor païs et à merveles bien garni d'avoir et de genz » et les fait prisonniers<sup>69</sup>. Dans l'image A, une colonne centrale, symbole de l'Église, sépare deux scènes. À gauche, le roi assis sur un trône jambes croisées, position du juge et du roi justicier, prête toute son attention à l'évêque<sup>70</sup> à genoux devant lui, il reçoit sa plainte et lui donne suite. À droite, une bataille oppose deux groupes de chevaliers sur un fond bleu couleur de deuil. Louis VII frappe de son épée l'écu de l'ennemi, qu'il va capturer. Un des deux chevaliers porte *de gueules à trois rocs d'échiquier d'argent, deux et un*.
- 19 Après cette « noble » vengeance, est relaté<sup>71</sup> « un des plus cruex faiz et des plus horribles a oïr qui ainques avenit en terre de chrestiens ». Guillaume, comte de Châlon, avec des Brabançons s'en prend à l'église de Cluny<sup>72</sup>. Les moines et le peuple de la ville venus en procession face aux agresseurs sont dépouillés, barons et bourgeois tués, l'abbaye et ses terres sont ravagées. L'artiste 4 (B) situe la scène sous deux arcs de pierre : à gauche les moines de Cluny, à droite les Brabançons, qui empiètent sur l'espace voisin. Il change la tonalité de l'événement. Les moines marchent vers les routiers<sup>73</sup> avec deux simples croix de bois<sup>74</sup> et les Évangiles comme bouclier. Deuxième

modification : les moines sont seuls, la « grant plenté dou pople de la vile et dou païs environ » et le massacre de cinq cents ou plus « barons et borgois » ne sont plus représentés. Les cinq moines ont tous des plaies sanglantes à la tête. Les neuf routiers Brabançons à pied chargent en rangs serrés et ordonnés, armés d'épée. Leur chef se distingue par une targe d'acier à *umbo* proéminent, attribut des infidèles, des païens. Il frappe un moine<sup>75</sup>.

- 20 Fol. 328 v°, au dernier chapitre de la vie de Louis VII, les bourgeois de la commune de Vézelay se révoltent contre leur seigneur abbé<sup>76</sup>. Avec le consentement et sur le conseil de Guillaume, comte de Nevers<sup>77</sup>, l'abbaye est assiégée. Le roi qui a envoyé l'évêque de Langres demander le retour de la paix et la fin de la commune en vain, obtient la soumission du comte qui promet de la démanteler<sup>78</sup>. Les événements s'étendent en fait sur plus de dix ans (1155-1166). L'artiste 4 réunit deux scènes et trois moments. À gauche, trois miliciens bourgeois de Vézelay, habillés en guerre marchent vers l'abbaye et ajustent le tir de leurs carreaux d'arbalètes à étrier. Au milieu, l'abbaye : trois clochetons et le toit en poivrière d'une tour empiètent sur la marge supérieure pour dire sa beauté et sa richesse. Deux moines de petite taille aux créneaux lancent des pierres. À droite, un évêque<sup>79</sup>, à la demande du roi, se dirige vers les assaillants poing gauche fermé pour montrer son hostilité. Le comte de Nevers lui tourne le dos, un genou à terre devant le roi, il est venu faire des représentations, il se réclame d'« aucunes coutumes » sur Vézelay. Le roi<sup>80</sup> assis et en manteau héraldique s'oppose à sa revendication et lui impose l'apaisement. Ici, les seigneuries ecclésiastiques sont victimes, d'autres ouvrages témoignent de réalités différentes<sup>81</sup>.
- 21 La dernière violence seigneuriale représentée concerne l'exercice de la haute justice de manière arbitraire par un seigneur laïc. Fol. 420 v° trois enfants en train de chasser le lièvre sont surpris et arrêtés par les forestiers du sire de Coucy, qui les fait pendre sans jugement. L'artiste 4 met en parallèle l'affaire avec la sévère justice du roi à l'égard d'un blasphémateur<sup>82</sup>. Dans une forêt où deux lapins se cachent, deux jeunes chassent. Le premier vient de décocher une flèche. Surgissent alors deux hommes équipés en guerre, épée au fourreau. Le premier forestier porte un grand bouclier au *umbo* proéminent péjoratif et archaïque et tend le bras pour se saisir de l'arc. Le casque des deux agents seigneuriaux est repeint en gris<sup>83</sup>. Il faut de multiples interventions des barons auprès de Louis IX pour que Coucy ait la vie sauve. Sur fond de tensions persistantes l'adaptation du roi à l'équilibre des forces, option déjà retenue par ses prédécesseurs, n'est pas renoncement. À l'extérieur du domaine, il fait valoir sa suzeraineté.

## Remise en ordre et construction d'un discours visuel bien ordonné

- 22 Louis, *rex designatus* puis roi, s'attache à pacifier le domaine par des expéditions militaires contre des aristocrates parents ou alliés et leurs châtelains. L'inscription dans la longue durée des opérations rappelle la volonté d'expansion des premiers et d'ancrage des seconds par des brigandages<sup>84</sup>. Dans le récit, s'entrecroisent les moments forts d'une lutte de plus de 30 ans. Au sud de Paris, Louis enlève à Hugues du Puiset le comté de Corbeil (1112), mais doit trois fois prendre d'assaut Le Puiset (1111, 1112, 1120). En deux ans (1118-1120), il dégage la route d'Orléans aux dépens d'Hugues de Crécy. Au nord de Paris, la circulation vers Amiens est assurée par la victoire sur

Enguerrand de Coucy (en 1117) et la mort de Thomas de Marle, au bout de seize ans de guerre (1114-1130). À l'extérieur du domaine, il exerce sa suzeraineté en occupant Meung-sur-Loire (1108), en imposant son arbitrage en Bourbonnais (1108-1109) et en Auvergne (1122-1126).

## Déconsidérer les compétiteurs au trône

- 23 Fol. 289 v°, Philippe, né des secondes noccs du roi Philippe 1<sup>er</sup>, se révolte avec son lignage dans l'espoir de remplacer son demi-frère, Louis. Il commet toute sorte d'exactions, refuse de se rendre à la cour pour être jugé<sup>85</sup>. Le roi vient l'assiéger à Mantes. Après lui avoir fait dire qu'il ne le laissera pas entrer<sup>86</sup>, Philippe déguerpit et le roi entre dans la ville. Mahiet présente la confrontation. Le roi en habit héraldique entre avec sept chevaliers dans Mantes. Au-dessus de la porte, Philippe, en civil, index pointé de la main gauche lui donne ordre de s'en aller, à ses côtés son compagnon se décourage. Mahiet retient un moment symbolique, traduction visuelle de la légitimité du roi sur un rival impuissant à défendre ses prétentions et non les épisodes d'une lutte que l'enjeu et la présence du suzerain distinguent des violences seigneuriales ordinaires.
- 24 Au fol. 293<sup>87</sup>, le texte propose une digression à propos du décès au début de 1112 d'Eudes, comte de Corbeil. Il est rappelé les circonstances de la mort de son père le comte Bouchart II de Corbeil<sup>88</sup>. Ayant convenu d'une bataille avec le roi, il se fait donner son arme par son épouse en lui déclarant « le vos rendra hui en ce jor rois coronez ». Il est tué par Étienne comte de Blois et de Chartres (1089-1102), d'un coup de lance. Mahiet associe deux moments. À gauche, la comtesse en robe rouge tend une lance à son époux, qui porte un écu *d'or à trois coquilles de gueules*. Jettent le discrédit sur l'orgueilleux son cheval gris pommelé, le décor en résilles de la sangle de sa selle, l'absence d'armoiries sur sa cotte. Dans l'autre moitié de l'image il est cette fois avec une cotte armoriée et brandit son épée. Frappé mortellement à l'aine par la lance d'Étienne de Blois il tourne la tête vers son épouse<sup>89</sup>. Le combat le rend digne à nouveau de son titre de chevalier et de ses armes. L'épisode qui stigmatise les prétentions au pouvoir de l'aristocratie a d'autres avantages. Il évite d'illustrer les épisodes du chapitre peu flatteurs pour le roi et Suger qui se font berner par Hugues du Puiset et ses alliés<sup>90</sup>. Il n'est pas si facile de l'emporter.

## Obtenir la supériorité militaire et politique

- 25 Les textes renvoient à des réalités de la guerre qu'il ne paraît plus possible d'associer au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à l'image du roi : depuis les combats par des moyens réprouvés jusqu'aux accords consentis aux tyrans. Au prix d'aménagements du discours visuel, la supériorité en nombre, l'utilisation des machines, la présence du prince dans l'ost assurent la victoire. Cette supériorité passe par la main mise sur les châteaux.
- 26 Ebles, comte de Roucy, et son fils Guichard<sup>91</sup> s'en prennent à l'église Notre-Dame de Reims. Louis<sup>92</sup> rassemble 500 chevaliers, entre dans la terre du comte, « met tout à feu et à flambe » et la livre au pillage<sup>93</sup>. Après négociations, il ordonne au tyran « que il faist pais et satisfatiom aus eglises », le comte « l'aseura et aferma par boens ostages ». Louis met en sa main Neufchâtel-sur-Aisne. Mahiet illustre la séquence au fol. 273 v°. À l'arrivée de l'expédition<sup>94</sup>, près de la place, ses adversaires s'enfuient à pied. Louis à la

tête de sa chevalerie, porte un écu *de gueules à l'aigle d'argent*, traduction visuelle de son *imperium*, mais sa cotte d'armes *d'or semé de fermoir de gueules*<sup>95</sup> et son cheval gris sont deux notes péjoratives. Lutter contre les tyrans est louable sans tout justifier.

- 27 La composition est reprise au fol. 276<sup>96</sup>. Au retour de croisade de Gui de Rochefort<sup>97</sup>, le roi le retient à nouveau comme sénéchal pour tenir en paix le château de Montlhéry et les châteaux voisins. Le prince Louis, fiancé à la fille de Gui<sup>98</sup>, récupère le château de son demi-frère en échange de celui de Mantes. Milon II vient alors trouver dans la place sa mère vicomtesse de Troyes et obtient l'aide de son frère Gui I<sup>er</sup> Troussel. Il attaque avec les deux frères Garlande<sup>99</sup> à plusieurs endroits le mur d'enceinte. Le sénéchal apprend la nouvelle, rassemble des chevaliers et des gens des environs et approche du château où rien de décisif n'a encore eu lieu. Milon II s'enfuit, le sénéchal traite avec les Garlande qui jurent la paix. Mahiet retient l'assaut en cours avec un sapeur qui s'en prend à une des tours de la porte d'entrée du château et la fuite de Milon II et de son lignage à l'approche du sénéchal. Louis n'est pas représenté, l'ost royal suffit à dissuader.
- 28 Pour les plus coriaces, le roi paie de sa personne et des moyens exceptionnels sont engagés pour des opérations de siège de grand style. Fol. 280 v° Hugues de Pomponne<sup>100</sup> vole des chevaux à des marchands sur le chemin du roi et revient dans son château fort aux douves profondes. Le roi l'assiège avec un grand ost. Des combats acharnés sont livrés dans l'eau, avec des sorties meurtrières des assiégés puis un duel d'artillerie avec une tour d'approche et pour les défenseurs un trébuchet. Malgré l'arrivée de secours, les royaux endurcis par des guerres continues l'emportent. Le roi prend le château<sup>101</sup>. Mahiet donne une synthèse, parfois peu cohérente, des étapes marquantes. À gauche, une tour de bois à deux étages place les assaillants à hauteur des défenseurs. À un homme qui désigne l'objectif, son voisin répond en montrant sept combattants qui progressent dans l'eau jusqu'aux genoux. Louis est au premier rang<sup>102</sup>. Ensuite vient le fossé et ses pieux acérés. Les défenseurs sur les murs sont prêts à frapper avec lances et épées, sur la tour le chef affiche son hostilité.
- 29 L'infériorité numérique, au XIV<sup>e</sup> s. est une faute, dénotant une impréparation, elle est corrigée dans l'image, fol. 282. Louis ayant reçu une plainte contre le châtelain Humbaud, fils d'Hélie de Sainte-Sévère, se porte contre lui, sans une grande armée alors que le châtelain a un château garni de bonnes gens à pied et à cheval et de chevaliers. À l'entrée de Louis dans les marches, Humbaud avec un grand nombre de chevaliers vient fermer un pas et se place avec ses gens à l'entrée. Louis apercevant l'un d'eux sortant des lices contre ses gens, éperonne son destrier et d'un même coup le renverse ainsi qu'un autre combattant<sup>103</sup>. Il fait reculer le reste jusqu'au château. Mahiet évoque la prouesse mais le roi est accompagné d'une armée nombreuse de piétons.
- 30 Mahiet veille aussi à ne pas associer le roi à certaines formes de la guerre. L'image suivante fol. 291 illustre le siège du Puiset 12 mars - 3 août 1111<sup>104</sup>. Le roi à partir de Toury fait assiéger le château, l'assaut s'accompagne d'un duel d'artillerie. Les défenseurs jettent de grosses pièces de bois. Le roi « fit tirer des chaars tout chargé de buche seche et bien amorcés de sain, de craisse por le feu bouter enz et eux ardoir » contre la porte. Les uns essaient de mettre le feu et les autres de l'éteindre. Alors le comte Thibault attaque avec ses chevaliers et sergents du côté de Chartres, mais il est mis en échec par les chevaliers du château<sup>105</sup>. Mahiet donne une version qui exempte le roi de faits réprouvés et les attribue à un vassal ingrat et félon qui se révolte ensuite avec l'aide du roi d'Angleterre, pour le déprécier. Il ne représente pas le roi. À gauche, sous les murs, des sergents dont un avec un turban blanc attaquent. Rien ne permet de

dire que ce sont des hommes du roi. Un des défenseurs lance une pierre, un autre verse de l'eau sur le feu que deux hommes, les plus petits de l'image, ont mis à la porte, en posant contre elle à la verticale du bois bien taillé. À droite, le cadavre d'un combattant suggère l'échec du groupe. Le jeune Thibaut IV de Blois, à la tête de chevaliers et sans armes indique sa cible le château. Le museau de son cheval caché par un des bouteurs de feu est l'indice de sa présence avant le début de l'opération incendiaire, dont du coup la responsabilité lui revient alors qu'elle est le fait du roi et de même que l'assaut à gauche avec le combattant au turban blanc<sup>106</sup>.

- 31 Fol. 292, l'image est le contrepoint de la précédente. Louis bat le comte Thibault IV de Blois au siège de Meaux<sup>107</sup>. Thibault sort de la cité. Le roi pris d'une fureur guerrière le repousse lui et les siens « par force de cheval »<sup>108</sup>. Mahiet décrit la poursuite. À gauche, le roi avec ses troupes, il donne un coup d'épée au comte qui fuit devant lui<sup>109</sup>.
- 32 À la stratégie d'évitement les artistes ajoutent le travestissement : la défaite n'en est plus une, la victoire n'est plus accompagnée d'exactions et revient au roi même si elle est due à un autre. L'image fol. 294 v° renoue avec l'histoire du Puiset en 1112<sup>110</sup>. Le roi l'attaque. Ses gens s'efforcent de franchir les fossés, rejettent les défenseurs, avant de se lancer à leur poursuite « confusément et sanz conroi ». Raoul de Beaugency, en embuscade avec des troupes fraîches leur fait prendre la fuite. Mahiet retient le moment où le roi remonte sur son cheval, tient tête à ceux qui le poursuivent pour protéger les siens. Le roi épée au poing se jette au milieu de ses ennemis et combat plus qu'il n'appartient à la « dignité hautece de roi », comme un chevalier, pas comme un roi entouré d'un grand nombre de chevaliers Malgré ses prouesses, son armée est défaite. La représenter suppose des aménagements. À gauche, quatre chevaliers, au premier rang Raoul de Beaugency (*d'or semé de marteaux de gueules*) frappe l'écu du roi. Le destrier du roi, qui charge, croise en le cachant en partie le cheval de son adversaire, comme s'il l'emportait. Mais au deuxième plan un seul combattant reprend le geste du roi et derrière lui trois chevaliers fuient. Au roi l'honneur, aux fuyards la responsabilité de la défaite<sup>111</sup>.
- 33 L'anonyme dramatise moins. Fol. 304 v°, il montre l'évêque de Clermont venu se plaindre du comte d'Auvergne auprès du roi<sup>112</sup> qui donne l'ordre de réunir une armée. Pour rappeler le lien entre la chevauchée et la démarche qui en fait la légitimité<sup>113</sup>, le manteau de l'évêque figure sous les sabots du dernier cavalier de l'ost. La bannière royale inclinée vers la ville pourrait suggérer un assaut, aucun défenseur n'est visible. L'image est construite pour éluder des événements embarrassants. Le sol a des ondulations prononcées, pour représenter les difficultés du chemin à travers les montagnes. L'ost s'arrête à Pont-du-Château sur l'Allier, pille, vole les bêtes et capture les gardiens de troupeaux des environs, puis dresse perrières et mangonneaux contre la tour. Les défenseurs alors se rendent à merci. La nouvelle en arrive à Clermont, ceux qui tiennent la ville fuient, d'où l'absence de défenseurs aux créneaux.
- 34 Fol. 307 v° l'Anonyme illustre l'expédition d'octobre-novembre 1130, dernière étape de la lutte contre Thomas de Marle<sup>114</sup>. Après plusieurs grandes plaintes contre le cruel tyran des églises et sur le conseil des évêques et du sénéchal Raoul de Vermandois, Louis décide d'assiéger Coucy. Il avance vers le château en passant par les forêts car les gens de Thomas tiennent les chemins. Le sénéchal informé d'un guet apens, avec quelques chevaliers, surprend Thomas et le blesse mortellement<sup>115</sup>. L'image évoque ensuite la difficile progression de l'ost vers Coucy, le roi épée sur l'épaule qui approche

du château. Au-dessus de la porte trois hommes en armes surveillent les abords. L'accent est mis sur la qualité défensive de l'édifice et la pacification.

- 35 Au XIV<sup>e</sup> s. les images rappellent que l'autorité est exercée aux différents niveaux de commandements en nom du roi, les cris d'armes sont peu à peu remplacés au combat par le cri du roi. La construction des châteaux et la guerre privée doivent être autorisées en principe par lui. Reste que la lutte contre les violences seigneuriales n'est ni automatique ni systématique. Elle est un processus politique et militaire voire diplomatique complexe où l'emporte le pragmatisme.

## Le roi, son conseil : les mécanismes à l'œuvre de la plainte à la résolution du conflit

### La plainte et la clameur

- 36 Fol. 290, Hugues II du Puiset le Jeune<sup>116</sup> à partir du Puiset s'en prend aux abbayes, aux églises et attaque la comtesse de Chartres et son jeune fils Thibault<sup>117</sup>. Il ravage leur terre, la comtesse demande secours au roi. Louis, après avoir pris conseil, prend avec Suger des dispositions pour à partir du château de Toury attaquer le Puiset<sup>118</sup>. Mahiet résume<sup>119</sup>. À gauche deux aristocrates, viennent se plaindre. Le pan de leur robe soulevée souligne le caractère dynamique de leur démarche, la comtesse indique la direction à prendre, sa compagne montre le ciel. Le roi, sage, cheveux grisonnants, donne son accord devant un groupe de conseillers, dont l'un s'apprête à partir.
- 37 Fig. 4, fol. 327 v° (A) le comte de Clermont Guillaume VIII<sup>120</sup>, son neveu Guillaume, comte du Puy<sup>121</sup> et le vicomte de Polignac<sup>122</sup> s'en prennent aux églises, aux pèlerins et aux pauvres qu'ils dépouillent. L'évêque de Clermont<sup>123</sup>, celui du Puy<sup>124</sup> et un abbé<sup>125</sup> viennent se plaindre au roi. Il assemble son ost, rencontre en champ de bataille ses ennemis « riche et asazé en lor país et à merveles bien garni d'avoir et de genz » et les fait prisonniers<sup>126</sup>. L'artiste 4 sépare par une colonne centrale deux scènes. À gauche, le roi écoute le plaignant, reçoit sa plainte et donne sa décision. L'influence du prélat est indiquée par son genou sur le pied du roi. La représentation ne permet pas de décider de son identité. La réaction rapide du roi est évoquée par la présence dans la seconde partie de l'image d'une bataille<sup>127</sup>.

### Négocier une solution

- 38 Fol. 272 v°, Mathieu comte de Beaumont entre en conflit avec son beau-père Hugues comte de Clermont-en-Beauvaisis. Il se saisit du château de Luzarches, dont il tient la moitié et par sa femme l'autre moitié par force<sup>128</sup>. L'image est divisée en deux parties inégales. À gauche Louis se bat pour établir la paix entre les barons. À droite, deux scènes, Hugues de Clermont approuve, Louis vient de lui donner raison contre Mathieu qui, court-vêtu tout en rouge, affirme son autorité et argumente sans convaincre. Un groupe de soldats du roi part à l'assaut du château et du haut de la tour un chevalier pointe déjà du doigt Hugues à qui Luzarches revient.
- 39 La même morgue est partagée par Thomas de Marle fol. 274 v°. Il tient Montaigu à la suite de son mariage avec une fille de Roger, comte de Porcien, mariage annulé. Il met en coupe réglée le plat pays. Son père Enguerrand de Boves, sire de Coucy, et Ebles, comte de Roucy, décident de lui enlever le château. Louis intervient<sup>129</sup> en sa faveur<sup>130</sup>. Mahiet décrit à gauche la troupe de piétons d'Enguerrand de Boves et d'Ebles de Roucy



qui assiège le château. Thomas rejoint alors Louis. Mahiet le montre écu au bras<sup>131</sup> la pointe de l'épée sur l'épaule dirigée vers le château objet de la discussion. Louis dont la jeunesse est rappelée par la doublure verte de son manteau sur avis de ses conseillers – corrompus par Thomas de Marle d'après le texte – lui accorde son aide.

- 40 Une solution comparable est adoptée fol. 295 v°. Le comte Thibault ferme le Puiset<sup>132</sup> et, avec l'aide des Normands et trois fois plus de combattants que le roi, assiège Toury. Le roi fait une sortie et après une bataille acharnée pourchasse Thibault jusqu'au Puiset. Sa victoire est complète. Le comte fait demander au roi qu'il le laisse aller à Chartres, sa ville. Le roi doux et débonnaire accepte contre l'avis de ses conseils<sup>133</sup>. Mahiet met en scène une confrontation entre le roi – au milieu de l'image – en habit héraldique et le sceptre dans la main droite, et Thibault, revêtu d'une cotte rouge fourrée, qui se rend et formule sa demande. Le roi y consent, malgré ses gens<sup>134</sup> prêts à s'emparer du comte.
- 41 La dernière image réalisée par Mahiet constitue une réponse aux critiques faites au roi. Au fol. 296 v°, elle décrit la victoire du roi sur Thomas de Marle en 1118<sup>135</sup>. Pendant que le roi est en guerre, il s'empare aux dépens de l'abbaye Saint Jean de Laon de Crécy-sur-Serre et Nouvion-l'Abbesse<sup>136</sup>, qu'il transforme en repaires de larrons<sup>137</sup>. Le roi assemble contre lui son ost, reprend Crécy. Mahiet ne rend pas compte des crimes de Thomas de Marle. Il retient le moment où le roi pourchasse à la tête de son ost cinq combattants à pied qui fuient, au sol des flots de sang, jusqu'au ventre du cheval qui en est éclaboussé et deux têtes couvertes de blessures. L'entrée en armes et au galop dans la place prélude à d'autres châtiments, Nouvion se rend<sup>138</sup>.
- 42 La personnalité du commanditaire et le contexte politique rendent compte de cet intérêt particulier pour les violences seigneuriales. Le manuscrit a été réalisé pour Jean de Valois, duc de Normandie en titre depuis le 17 février 1332<sup>139</sup>. Le roi en garde le gouvernement et le profit jusqu'en octobre 1347 où il décide de les lui confier. D'autres dotations suivent, si leur superficie est considérable, le tout ne peut suffire à maintenir un train de vie, il n'a pas de puissance réelle<sup>140</sup>. Cultivé, il collectionne les manuscrits. Une *Histoire des croisades* et un *Miroir historial* de Vincent de Beauvais portent les mentions : « ce livre est le duc de Normandie et de Guienne »<sup>141</sup>. Or il ne devient duc de Guyenne qu'à partir du 11 septembre 1345<sup>142</sup>. Compte tenu des événements de 1346 – siège d'Aiguillon (1 avril-20 août), Crécy (26 août) qui conduisent à sa mise à l'écart des affaires publiques six mois jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1347<sup>143</sup> –, il paraît possible de situer une partie de la réalisation des *Grandes chroniques de France* après le moment où il revient et dispose de moyens financiers qui vont croissants. La dimension du manuscrit, réputé un des plus somptueux du XIV<sup>e</sup> siècle et les innovations dont il est porteur<sup>144</sup> lui donnent un statut particulier. Tout ce qui peut raffermir la position du commanditaire vis à vis d'Édouard III y est mis en avant. À travers les modèles et contre-modèles proposés pour éclairer la marche du gouvernement, le « rommant » déroule ce qui constitue un véritable programme politique d'autant plus complet que le nombre d'illustrations s'y prête. La maîtrise de la relation entre le texte et l'image révèle la qualité de la réflexion et du travail collectif. Pour les violences seigneuriales l'accent est mis sur Louis *rex designatus* associé à son père Philippe I<sup>45</sup> et ensuite sur son règne personnel, soit une trentaine d'années de lutte dans le domaine royal. Louis VI est pour Jean un grand roi, un exemple. Cet intérêt pour les guerres privées anciennes au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle pourrait surprendre ne serait-ce qu'au plan militaire<sup>146</sup>. Il tient à la dégradation des relations avec la noblesse dès les années 1343 et 1344. Ses éléments les plus remuants, seigneurs bretons et normands, ont été exécutés ou sont passés à l'ennemi comme

Godefroi d'Harcourt dès 1345. Contenue dans ses ambitions, elle s'affirme davantage en tant qu'état, recherchant une royauté aristocratique contrôlée par des barons, tous chevaliers<sup>147</sup>, ce qui n'est pas le cas de la plupart des nobles<sup>148</sup>. La grande majorité de la noblesse s'accorde pour réclamer le maintien ou l'établissement d'un statut lui réservant une exemption fiscale et le droit de guerre privée. L'usage en est réputé ancien sinon général (pas en Normandie) et la coutume est solide. Les nobles en demandent confirmation chaque fois qu'ils en ont l'occasion<sup>149</sup>. Le problème persiste. Depuis Louis IX<sup>150</sup>, les ordonnances royales se sont répétées<sup>151</sup> avec peu d'effets. Les dispositions prises ne sont pas cohérentes. Les unes interdisent les guerres privées de façon générale, d'autres dans un cas particulier, certaines enfin les autorisent en tentant de leur imposer des règles. Sur un point elles ne varient pas : l'interdiction quand le roi est en guerre. Philippe VI les interdit pour la durée des opérations contre le roi d'Angleterre. Le duc de Normandie devenu roi renouvelle l'interdiction en 1352. Après Brétigny, le 5 octobre 1361, il interdit les défis et les guerres privées en temps de paix<sup>152</sup>, un horizon, un idéal.

- 43 Dans le manuscrit le discours visuel sur les violences seigneuriales montre la persistance d'un entre soi chevaleresque et guerrier. Aristocrates apparentés à la famille royale, grands barons en sont les acteurs principaux. Apparaissent, sinon à leurs côtés, du moins derrière eux des combattants dont le statut est indéfini, simples sires, chevaliers rentés, écuyers, et plus loin en nombre des anonymes sergents à cheval ou à pied, sur plusieurs rangs, qui font corps et en arrière-plan sans visage. Ils se distinguent des gens de trait, des milices bourgeoises, des sapeurs, des bouteurs de feu tout au bas de la hiérarchie. Les exactions subies par les pauvres, à peine évoquées par le texte sont absentes des images. Les raids menés contre les paysans adverses, le pillage, l'incendie des villages ne sont pas montrés. Là où le texte décrit la vengeance terrible à laquelle s'abandonne parfois – pas si souvent – le roi incendiant ou rasant les châteaux (vite reconstruits), tuant les garnisons de quelques récidivistes notoires ce qui a pour effet la reddition ou la soumission des autres, les artistes transposent. L'horreur des supplices n'est pas non plus exposée. Quand le texte donne avec brièveté les arguments juridiques qui servent de prétexte plus ou moins pertinents aux guerres privées, l'image ne reconnaît dans le combat que la puissance du roi. La description du processus – plaintes réitérées, clameurs, vérification et information – qui déclenche l'intervention royale, est simplifiée. Comme lors des négociations avec l'adversaire le roi n'est jamais seul. Toute décision est prise après avoir entendu le conseil. Jean de Normandie a entendu, lu le texte, l'a fait compléter, a vu les images avant d'accéder au pouvoir et pendant son règne. Il y a trouvé une grille de lecture des événements contemporains. Pour un aspect primordial de son projet de gouvernement et de réforme porté par le programme iconographique du manuscrit, il en a sans doute tiré quelques leçons pour sa mise en pratique en bonne ou mauvaise part. Contre Édouard III, il revendique la couronne et se bat pour la garder au moment où la fidélité des hommes de guerre vacille entre des intérêts divers. Dès le lendemain de la mort de son père, le 23 août 1350, il écrit à 346 barons et bannerets de se disposer à venir à son mandement quand « mestier seroit », notification d'accession au trône et rappel de la soumission et de l'obéissance qu'ils lui doivent. Quelques semaines plus tard, il fait décapiter le lendemain de son arrestation le connétable de France Raoul II de Brienne et ses biens sont confisqués. Prisonnier des Anglais depuis 1346, il aurait obtenu sa libération contre un hommage à Édouard III. Le retentissement dans la noblesse est grand. Pour rallier cette noblesse réticente ou rétive et disposer d'une équipe de

chevaliers fidèles, le 6 novembre 1351, est institué l'ordre de l'Étoile, repris d'un ordre fondé par Robert II le Pieux en 1022.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- BARTHÉLEMY Dominique, *La France des Capétiens, 987-1214*, Paris, Éditions du Seuil, (1ère éd. 2012), 2015, 376 p.
- BARTHÉLEMY Dominique, *Les deux âges de la seigneurie banale. Pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy (milieu du XI<sup>e</sup>-milieu du XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984, 598 p.
- BARTHÉLEMY Dominique, « Les chroniques de la mutation chevaleresque en France (du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle) », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 2007, vol. 151 (4), p. 1643-1665.
- BARTHÉLEMY Dominique, FOURNIÉ Michel, LE BLÉVEC Daniel (dir.), *L'Église et la violence, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.*, Colloques de Fanjeaux, Cahier 54, 2019, 449 p.
- BARTON Richard, *Lordship in the country of Maine. C. 890-1160*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004, 255 p.
- BEDOS Brigitte, *La châtelainie de Montmorency des origines à 1368. Aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, ociété historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1980, 396 p.
- BOURNAZEL Eric, *Louis VI le Gros*, Paris, Fayard, 2007, 524 p.
- BOURNAZEL Eric, « Réflexions sur l'institution du conseil aux premiers temps capétiens », *CRM*, 7, 2000, p. 7 -22.
- BOUTRUCHE Robert, *Seigneurie et féodalité*, t. 2, L'Apogée (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), Paris, Aubier, 1970, 549 p.
- CAZELLES Raymond, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Université de Paris, Faculté des Lettres, Thèse pour le doctorat, 1958, 495 p.
- CAZELLES Raymond, « La réglementation royale de la guerre privée de saint Louis à Charles V et la précarité des ordonnances », *Revue historique de droit français et étranger (1922-)*, 1960, Quatrième série, vol. 37 (1960) p. 530-548.
- CAZELLES Raymond, « Jean II le Bon : quel homme ? Quel roi ? », *Revue historique*, t. 251, fasc. 1 (509), janvier-mars 1974, p. 5-26.
- CAZELLES Raymond, *Société politique noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Paris, Genève, Droz, 1982, 625 p.
- CONTAMINE Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, PUF, coll. « Nouvelle Clio », (1ère éd. 1980), 6<sup>e</sup> éd. 2010, 516 p.
- CONTAMINE Philippe, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, PUF, 1997, 386 p.

- DEBAX Hélène (dir.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, PUM, 2008, 340 p.
- GÉRAUD Hercule, « Les routiers au douzième siècle », *BEC*, t. III, 1842, p. 125-147.
- GUILLOT Olivier, *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Beauvais-Noyon, X<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Paris, Droz, « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes », vol. XXX, 1987, 314 p.
- GUYOT-BACHY Isabelle, MOEGLIN Jean-Marie, « Comment ont été continuées les Grandes chroniques de France dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *BEC*, 2005, t. 163, p. 385-433.
- HEDEMAN Anne D., *The Royal image. Illustrations of the Grandes Chroniques de France 1274-1422*, Berkeley, Univ. of California Press, 1991, 338 p.
- LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, 1264 p.
- MÉHU Didier, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Lyon, PUL, 2010, 636 p.
- PASTOUREAU Michel, *Traité d'Héraldique*, Paris, Éditions A&J Picard, Grands manuels Picard, (1<sup>ère</sup> éd. 1979), 5<sup>e</sup> éd. 2007, 407 p.
- MÜLLER Wolfgang P., « Violence et droit canonique : les enseignements de la Pénitencerie apostolique (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », *Revue historique*, 2007/4, n° 644, p. 771-796.
- PFISTER Christian, *Études sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)*, Paris, Vieweg, Bibl. de l'École pratique des hautes études, Sciences philologiques et historiques, n° 64, 1885, LXXXVI-484 p.
- SASSIER Yves, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, 499 p.
- SASSIER Yves, « "Honor regis judicium diligit" ». L'exaltation de la fonction judiciaire du roi (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », in Olivier Cayla et Marie-France Zagamé (dir.), *L'Office du juge : part de la souveraineté ou puissance nulle ?*, Bruylant L.G.D.J., 2002, p. 17-33.
- GROSSE R. (dir.), *Suger en question, regards croisés sur Saint-Denis*, Munich, 2004 (Pariser Historische Studien, band 68), 176 p.
- THUILLOT Philippe, *Les châtelainies au nord du Bassin parisien, du X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : étude sur les cadres institutionnels et les lieux de pouvoir, sur la société aristocratique (princes, comtes et chevaliers)*, Thèse de doctorat d'Histoire, univ. Paris-Est, 2019.

## NOTES

1. N'ont pu être retenues les sources visuelles faisant allusions de manière symbolique voire allégorique ou sous couvert de fiction littéraire à ces violences et emblématiques d'un imaginaire collectif, de mentalités et de comportements.
2. Dans les sources narratives et juridiques la situation change à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup> s.
3. Anne D. Hedeman, *The Royal image. Illustrations of the Grandes Chroniques de France 1274-1422*, Berkeley, University of California Press, 1991, p. 187. Dans les années 1330, le Bruxelles, B.R., ms 5 comprend 4 représentations de ces violences pour les règnes de Louis VI (fol. 232, 235) et de Louis VII (fol. 243, 261). Le commanditaire n'est pas connu.
4. Un certain nombre de notes ont été ajoutées, menues corrections de noms propres ou de lieux, vocabulaire précisé, ou traduction rajoutée de passages omis, ainsi au fol. 295. *Les Grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard (désormais GCF), Paris, Société de l'Histoire de France, 1928, n. 3, p. 208. Ces notes rajoutées ont pour sources Paris, BnF, lat. 5925, (Léopold Delisle, Notes, 1877,

p. 203-212 et Anne Hedeman, *The Royal Image...*, op. cit., p. 52. Voir Isabelle Guyot-Bachy, Jean-Marie Moeglin, « Comment ont été continuées les *Grandes chroniques de France* dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2005, t. 163, p. 392-393.

5. 447 folios, 418 miniatures, plus de 600 scènes. Notice complète dans le *Catalogue of illuminated manuscripts The British Library* et Anne Hedeman, *The Royal Image...*, op. cit., p. 51-73 et sur les exemplaires antérieurs, *Ibid.*, p. 187.

6. Notice *British Library* et Anne Hedeman, *The Royal Image*, op. cit., p. 213-221 et n. 6, p. 290. François Avril date leur réalisation des années 1335-1340 en raison de la collaboration du Maître de la Crucifixion de Cambrai et de Mahiet qu'il identifie avec Mathieu Le Vasseur, un clerc normand libraire juré à l'université de Paris en 1342, qui décède en 1350. L'anonyme et l'artiste 4 semblent un peu plus tardifs que Mahiet. Le manuscrit a été modifié jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> s.

7. Le propos n'est pas de revenir sur les faits établis, ni même d'étudier l'évolution de leur présentation dans les différentes sources textuelles, mais le regard porté sur eux à plusieurs générations de distance à travers le ms Royal 16GVI.

8. Moins de 6 % de l'ensemble, proportion significative.

9. Pour Robert II, Philippe I<sup>er</sup>, les dix premières années de Louis VI : cahiers 23(255), 24, 25, 26(291) de 12.

10. D'après le manuscrit Paris, BnF, lat. 5716.

11. Les repeints accentuent les contrastes de couleur. Du gris foncé recouvre casques dorés, écus et cottes d'armes armoriées. Ces altérations méritent de plus amples investigations.

12. Fol. 304 v°, 306 A et B, 307 v°.

13. Fol. 327 v° A et B, 328 v°, 420 v°.

14. La rubrique indique le début du chapitre. Elle mentionne la fin d'un chapitre et le début du suivant. Quand l'indication de changement de chapitre est suivie d'un titre, la rubrique a 6 à 8 lignes au-dessus de 11 des 17 miniatures sur une colonne.

15. Par exemple fol. 276, 280v°, 284 v°.

16. Philippe I<sup>er</sup>, fol. 270, Louis VI fol 290, 295 v°, 304 v°, Louis VII fol. 328 v° sont debout en robe rouge et manteau aux armes doublé or ou en robe or manteau aux armes doublé de rouge, trois fois assis (304 v°, 327 v° A et 328 v°).

17. Louis roi associé est tête nue en robe longue rouge ou or, chape mauve doublé de vert et d'azur (fol. 272 v°) ; quand il est trompé par Thomas de Marle, la chape est grise et doublée de vert (fol. 274 v°).

18. Mahiet le représente 5 fois avec heaume et couronne dorés, housse aux armes pour sa monture deux fois sur trois. L'anonyme lui donne un heaume acier ou une cagoule de mailles avec le visage découvert, une couronne or. Une bannière aux armes de France est portée devant lui. Le reste de l'équipement est azur semé d'un petit décor géométrique de points blancs.

19. Les opérations contre les Anglais quand le roi d'Angleterre n'est pas à leur tête.

20. Le texte les donne pour les chevaliers du seigneur, ses alliés ou ses adversaires.

21. Le premier plan montre les combattants en entier ou une partie du corps cachée. Le plan suivant présente bustes et têtes, les autres les sommets des casques. La formule s'applique pour les deux adversaires.

22. Les guerres privées font peu de morts, le chiffre tient aussi à des questions stylistiques, à la persistance du tabou du sang.

23. Sur 12 batailles, 9 sont entre cavaliers, 2 entre cavaliers et piétons, 1 entre piétons ; pour les attaques de châteaux, 4 sont le fait de cavaliers, 4 de piétons, pour les sièges 2 sont le fait de piétons.

24. Il en use à la manière du Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 782, l'anonyme s'en écarte, l'artiste quatre est plus précis que Mahiet.

25. Les trois artistes ont un intérêt inégal pour l'héraldique.

26. À une exception près, fol. 420 v°, les cottes et le bouclier sont sans armoiries.
27. Les armes ne semblent pas être celles de personnages appartenant aux espaces concernés. L'hypothèse d'allusions à des contemporains ne peut être levée dans le cadre de cette première approche.
28. Écu, cotte, housse sont assorties pour 18 personnages. Au second plan par exception le haut d'un écu, une partie de la cotte apparaissent.
29. 41 cottes d'armes sont armoriées, 22 housses de chevaux dont 9 assorties aux cottes
30. 30 portent des armes, l'intérieur de l'écu avec ses guiges est seul visible pour les autres.
31. L'évolution tient à leur disposition ordonnée sur plusieurs plans et rangs.
32. Dans 5 images pour un seul personnage, 3 pour 2, 2, pour 3 et dans une image (fol. 280 v°) dix, pour un siège où les combattants sont à pied et les cottes monochromes.
33. Les cottes monochromes des combattants ne peuvent être considérées comme héraldiques, sauf exception, quatre écus plains deux or (fol. 306 et 420 v°), un sinople et un argent (fol. 280 v°).
34. *D'azur semé d'étoiles d'or ; d'azur semé de croissant de gueules contre d'azur à trois fascas de gueules ; d'azur à l'aigle d'argent.*
35. Étoiles à 6 raies ; fasce (s), fascé ou burelé ; croix, sautoir, croix crénelée, cerclée ; plus rare bande, vergette, fretté, triangle évidé. Quelques meubles en semé : quintefeuille, lys, croissant, besant, merlette, fermoir, coquille. Pour les figures : martel, aigle, lion.
36. *De gueules semé d'étoiles d'or à six raies fol. 270, 272 v° ; fol. 282, 293, 289 v°.*
37. *De gueules semé d'étoiles d'or à six raies et d'or semé d'étoiles à six raies de gueules fol. 260 v°, 292, De gueules semé de quintefeuilles d'or boutoné de gueules fol. 260 v°, 270 et 294, D'or semé de quintefeuilles de gueules boutoné d'or des fol. 289 v°, 296 v°*
38. Sur 11 images, 2 en compte 4 ; 1 en a 3 ; 2 en ont 2 et 6 un seul.
39. L'Anonyme en donne une version plus enveloppante avec bandes rivetées.
40. Elles sont jaunes (19), dorées (11), orange (52), bleus (24). 35 ont été retouchées en gris sur de l'or et pour des modèles à décor.
41. Fol. 274 v° 5 couleurs 4 repeints, fol. 292, 5 contre 5 fol. 296 v° 6 contre 5.
42. Robert Boutruche, *Seigneurie et féodalité. L'Apogée (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1970, p. 192-212, 274-275. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les membres de la famille royale sont au sommet de la noblesse, les vrais chefs en sont les barons 340, dont deux ducs, 27 comtes, 16 vicomtes les autres sont des sires, seigneurs d'une terre, d'un ou plusieurs châteaux (Raymond Cazelles, *Société politique noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Paris, Genève, Droz, 1982, p. 81). Ils regroupent sous leur bannière leurs feudataires et leurs parents, chevaliers ou écuyers.
43. 32 sont aux mains des vainqueurs, 14 des vaincus, deux épées sont au fourreau, les autres sont au clair, trois sur l'épaule. Sur la nature des coups, voir Gilles Martinez, *Des gestes pour combattre. Recherches et expérimentations sur le combat chevaleresque à l'époque féodale : l'exemple du Roman de Jaufré* (Paris, BnF, ms. fr. 2164), Thèse de doctorat d'histoire, Montpellier III, 2018.
44. Les lances sont levées (62). 36 arment des vainqueurs.
45. Un sapeur attaque avec un pic le bas d'un mur. Les défenseurs lancent des pierres ou des bûches, et versent de l'eau bouillante, de l'huile. Des clunisiens lèvent deux croix, un évangile armes spirituelles, face à la soldatesque
46. L'incendie n'est figuré que trois fois dans le reste du manuscrit.
47. GCF, t. 5, p. 17-21.
48. GCF, t. 5, p. 73-75.
49. Éric Bournazel, *Louis VI le Gros*, Paris, Fayard, 2007, p. 69-70 ; Dominique Barthélemy, *La France des Capétiens, 987-1214*, Paris, Éditions du Seuil, 2012, p. 227, 251.
50. Geoffroi le Barbu, pris deux fois, est enfermé en 1067 au château de Sablé et en 1068 au château de Chinon ; il perd la raison à cause de ses conditions de captivité et Foulques est excommunié (Éric Bournazel, *Louis VI...*, op. cit., p. 44).

51. 1108, *GCF*, t. 5, p. 148-151. Éric Bournazel, *Louis VI...*, *op. cit.*, p. 102-103. Avec Gui le Rouge, car le lignage Montlhéry-Rochefort a été évincé de l'entourage royal.
52. Eudes de Corbeil est le fils de Bouchard II, comte de Corbeil, et d'Alix de Crécy-en-Brie, qui veuve, se remarie avec Gui de Rochefort dit le Rouge (1062-1108), comte de Montlhéry. Hugues de Crécy, fils de Gui et d'Alix de Crécy, est son frère utérin.
53. Château que Gui de Rochefort tient non par héritage mais par force. La place fait partie des biens de la comtesse que Gui a usurpés après l'avoir répudiée.
54. Le père du défunt avait livré la place aux Anglais, le fils la restitue. *GCF*, t. 5, p. 165-169. Éric Bournazel, *Louis VI...*, *op. cit.*, p. 106-107. Dans les *GCF* de Charles V, Paris, BnF, fr 2813, fol. 194, l'épouse s'interpose sur le corps de son mari.
55. Les assassins guettent un dimanche soir dans l'église le moment où Gui venant pour prier, ils pourront entrer par la porte qui communique avec le château.
56. En lien avec la présence d'une caverne « et ilueques si comme les fables dient soloient enciennement li païen prendre les respons d'Apolin par une petite entrée » oracle inspiré par Apollon pythien. La nature chtonienne du lieu et de pratiques divinatoires « diaboliques » qualifiées de fables avec prudence se conjuguent avec la beauté étrange de l'architecture prodigieuse de la forteresse (pour Suger un : « horridum et innobile castrum », *GCF*, t. 5, n. 2, p. 165).
57. 2 mars 1127, *GCF*, t. 5, p. 253- 258.
58. Éric Bournazel, *Louis VI*, *op. cit.*, p. 179-184.
59. L'église Saint-Donatien de Bruges est évoquée par l'autel, sa nappe brodée et le calice.
60. *GCF*, t. 5, p. 254 n. 3 et p. 255 : les complices se réjouissent de le mettre en pièces, puis s'en prennent aux châtelains et nobles barons du comte, à tous ceux sans armes qui sont à l'intérieur ou dehors de l'église, qu'ils occupent.
61. Le risque est de rapprocher visuellement les assassins des martyrs chrétiens, d'en faire des victimes. L'intervention du roi dans l'organisation de leurs supplices (*GCF*, t. 5, p. 257-258) et sa présence lors de l'exécution au milieu du XIV<sup>e</sup> s. sont mal venues. Une petite partie des meurtriers et de leurs complices est pendue.
62. Wolfgang P. Müller, « Violence et droit canonique : les enseignements de la Pénitencerie apostolique (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », *Revue historique*, 2007/4, n° 644, p. 771-796.
63. Étienne VI, évêque de Clermont (1151-1169).
64. Pierre III de Solignac (1159-1189) évêque du Puy en Velay.
65. Le chapitre de l'église Saint-Julien de Brioude a le droit de nommer son abbé.
66. Guillaume VIII l'Ancien, comte d'Auvergne (1100-1182), de Clermont et de Montferrand.
67. Guillaume VII le Jeune (ca 1130-1169) comte du Puy. L'oncle et le neveu sont vassaux du duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre Henri II (1154-1189), leur capture fait problème, ils sont libérés dès 1167.
68. Pons III de Polignac (ca 1130-1175).
69. 1165, *GCF*, t. 6, p. 77-78.
70. Clermont le premier nommé dans la liste, avec une mitre et une chape. L'artiste dit son influence : un de ses genoux est sur le pied du roi, et ses pieds sont contre les sabots du destrier royal.
71. Entre la traduction et sa source, les modifications sont significatives voir Didier Méhu, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Lyon, PUL, 2010, p. 351-357.
72. *GCF*, t. 6, p. 79-81. Au moment des faits (1166), Étienne I<sup>er</sup> de Boulogne est abbé (1163-1173). Voir Hercule Géraud, « Les routiers au douzième siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, 1842, p. 125-147, et Yves Sassier, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, p. 354-361.
73. Hercule Géraud, art. cité, p. 131 ; Philippe Contamine, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1992, p. 192-207, 397-402 ; Didier Méhu, *Paix et communautés...*, *op. cit.*, p. 351 n. 160.

74. Le texte mentionne les ornements de l'église, dans l'image pas de reliquaires précieux et de saints vêtements.
75. L'artiste ne figure pas Louis VII qui fait pendre les routiers. Le service rendu à Dieu lui vaut d'être récompensé par un héritier : voir Didier Méhu, *Paix et communautés...*, *op. cit.*, p. 355 et Anne Hedeman, *The Royal Image...*, *op. cit.*, p. 50-73.
76. Pons de Montboissier puis, à partir du 14 octobre 1161, Guillaume de Mello.
77. Guillaume IV, comte de Nevers, en 1161.
78. 1155-1165 ; GCF, t.6, p. 82-85. Didier Méhu, *Paix et communautés...*, *op. cit.*, p. 351-352 et 164-165. Vézelay est aux prises avec le comte de Nevers au sujet de l'immunité. Les bourgeois forment une commune en 1152-1155 et en 1167-1168 avec le soutien du comte. Louis VII intervient dès 1155 contre elle, les conflits avec le comte sont résolus en 1166. Yves Sassier, *Louis VII*, *op. cit.*, p. 350-354.
79. Geoffroi, évêque de Langres est l'envoyé du roi ; Alain, évêque d'Auxerre, informe le roi de la volonté du comte de défaire la commune.
80. Sa couronne est repeinte en gris, cf. *infra* n. 84.
81. Le Décret de Gratien à partir du XIII<sup>e</sup> s. évoque les violences par un cas type, *causa 10*. Le fondateur d'une église privée et son évêque sont en conflit. Le cas est soumis à une autorité ecclésiastique supérieure. Dans quelques exemplaires français, deux évêques entrent dans la ville pour s'approprier les biens du fondateur (Amiens, B.M., ms 355, fol. 169 ; Avignon, B. M., ms 659, fol. 157 v°) ; dans les manuscrits italiens, ils font enlever par des soldats croix, tentures, livres (Vatican, Bibl. Apostolica Vaticana, ms. lat. 1375, fol. 145 v° ; Vatican, Bibl. Apostolica Vaticana, ms. lat. 1366, fol. 141 v° ; Venise, BN Marciana, ms. 175, fol. 129).
82. GCF, t. 7, p. 188-189. Le supplice est jugé cruel par les contemporains et la volonté du roi d'imposer la justice royale aux barons les heurte.
83. GCF, t.VII, p. 190-193 ; Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 278 282.
84. Philippe I<sup>er</sup> s'est heurté à l'insubordination permanente des Beaumont, Montmorency, Montlhéry et surtout d'Hugues de Puiset.
85. Philippe de Mantes est allié des Montfort unis aux Montlhéry. La menace est double : prétentions dynastiques et reconstitution sous l'égide des Montfort de l'ancienne seigneurie de Montlhéry-Rochefort (Éric Bournazel, *Louis VI...*, *op. cit.*, p. 107-10).
86. 1109, GCF, t. 5, p. 171-176.
87. GCF, t. 5, p. 191-193.
88. Bouchard II de Montmorency-Corbeil décède après 1071.
89. L'écu d'Etienne de Blois où se devinent deux fasces de gueules est repeint, pour le reste il porte *de gueules semé d'étoiles d'or à six raies*.
90. GCF, t. 5, p. 192-196. Le roi fait libérer Hugues. À l'entrevue de Moissy au début de 1112, ils trouvent un accord. Mais, après avoir éloigné Suger de Toury, Hugues du Puiset et Thibault IV l'attaquent.
91. Après le 23 mai 1102, GCF, t. 5, p. 93-96.
92. *Rex designatus* depuis 1098, Louis remplace son père ; texte et images minorent la contribution de Philippe I<sup>er</sup> à la lutte contre les violences seigneuriales.
93. Les barons du pays aidés de barons de Lorraine sont aussi visés.
94. Éric Bournazel, *Louis VI...*, *op. cit.*, p. 59, 64-65, 409.
95. Armes de Thomas de Marle (fol. 274 v°).
96. 1104, GCF, t. 5, p. 105-107. Éric Bournazel, *Louis VI...*, *op. cit.*, p. 55-57, 273. Sur l'importance du château, GCF, t. 5 p. 103-104.
97. Gui de Montlhéry, dit le Rouge, comte de Rochefort, est sénéchal de 1091 à 1101 puis en 1104 ou 1105. Son fils Hugues de Crécy lui succède dès 1106 et en 1107.



98. Frère de Milon 1<sup>er</sup> de Montlhéry, Gui marié à la vicomtesse de Troyes a trois fils, Gui 1<sup>er</sup> Troussel, Milon II et Renaud. Gui 1<sup>er</sup> Troussel en raison de son comportement en croisade est déshérité en faveur de sa fille mariée à Philippe, demi-frère de Louis.
99. Gilbert de Garlande et son frère Anseau.
100. Fils de Gui le Rouge comte de Rochefort et d'Élisabeth de Crécy, châtelain de Gournay-sur-Marne, sénéchal du roi et beau-frère de Louis VI.
101. 1108, *GCF*, t. 5, p. 128-134 ; Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 68.
102. En cotte bleu, écu d'or à la croix de gueules et avec une cervelière, il est à la tête de ses meilleurs hommes, dans une manœuvre héroïque et peu chevaleresque.
103. *GCF*, t. 5, p. 134 ; Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 79-80, 302.
104. *GCF*, t. 5, p. 181 ; Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 113-115.
105. Un pauvre prêtre donne la victoire, le roi fait incendier la ville et le château sauf le donjon.
106. Le père de Thibaut IV est accusé de lâcheté à son retour de Terre sainte, il repart une deuxième fois pour y mourir. Le turban pourrait rappeler que la lâcheté et la trahison sont un héritage familial.
107. *GCF*, t. 5, p. 185.
108. 1111, *GCF* t. 5, p. 186-190 et Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 115-116.
109. Ses armes de gueules semé de croissant renversé d'or, sa selle noire, semblent un rappel de la lâcheté de son père. Les armes sont de gueules et d'or des deux côtés, proximité de lignage.
110. *GCF*, t. 5, p. 196-200. Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 119-120.
111. La formule trouve en 1356 à s'appliquer après Poitiers aux yeux de l'opinion.
112. *GCF*, t. 5, p. 246-248. Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 163-164. Première médiation dans le royaume.
113. Le roi est accompagné d'Anjou, de Bretagne et de Nevers, sans blason.
114. *GCF*, t. 5, p. 260. Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 194, 272, 315-316.
115. Novembre 1130, *GCF*, t. 5, p. 260-263. Son frère avait tué par Thomas, Bournazel p. 315.
116. Hugues III du Puiset a épousé Agnès, fille d'Étienne II de Blois et d'Adèle de Normandie. Il s'attaque au douaire de sa belle-mère en 1111. Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 112-113.
117. Adèle de Normandie dirige la principauté avec son fils Thibault IV de Blois ou le Grand.
118. 1111, *GCF*, t. 5, p. 176-180.
119. La rubrique ne fait pas apparaître le rôle de la comtesse.
120. Guillaume VIII l'Ancien, comte d'Auvergne (1100-1182), de Clermont et de Montferrand
121. Guillaume VII le Jeune (ca 1130-1169) comte du Puy. L'oncle et le neveu sont vassaux du duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre Henri II (1154-1189), leur capture fait problème, ils sont libérés dès 1167.
122. Pons III de Polignac (ca 1130-1175).
123. Étienne VI évêque de Clermont (1151-1169)
124. Pierre III de Solignac (1159-1189) évêque du Puy en Velay.
125. Le chapitre de l'église Saint-Julien de Brioude a le droit de nommer son abbé.
126. 1165, *GCF*, t. 6, p. 77-78.
127. Deux chevaliers suivent le roi dont le destrier montre les dents et cache en partie le cheval adverse. Le roi frappe l'écu de son ennemi, avant de le capturer. Le premier des deux chevaliers contre lui porte de gueules à trois rocs d'échiquier d'argent, deux et un.
128. 1102, *GCF*, t. 5, p. 90 à 93. Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 63-64- 287.
129. 1103, seconde moitié de l'année, *GCF*, t. 5, p. 97-101.
130. Louis fait le choix des héritiers en lutte contre leurs aînés, car nombre de ses compagnons sont des cadets de famille pris dans les difficultés de l'indivision lignagère. Éric Bournazel, *Louis VI..., op. cit.*, p. 59, 64-65.

131. Ses armes *d'or aux trois fermoirs de gueules deux et un* sont une brisure de celles de son père *d'or à la croix cerclée de gueules*.
132. La clôture est refaite GCF, t. 5, p. 201 et Éric Bournazel, *Louis VI...*, *op. cit.*, p. 120-121.
133. Le comte laisse Le Puiset au roi qui rase le château, GCF, t. 5, p. 200-205,
134. Leur chef porte un écu *d'or fretté de gueules*.
135. Troisième siège du château de Puiset, entre le 6 janvier et le 1<sup>er</sup> mai 1118. GCF, t. 5, p. 206-209.
136. Éric Bournazel, *Louis VI...*, *op. cit.*, p. 129, 132-134.
137. GCF, t. 5, p. 209. Thomas réfugié à Marle négocie une rédemption pécuniaire.
138. GCF, t. 5, p. 210-211
139. Lors de son émancipation à 13 ans, il reçoit aussi les titres de comte d'Anjou et de comte du Maine ; Raymond Cazelles, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, 1958, p. 194. D'autres vont suivre jusqu'en 1346, p. 195-196.
140. *Ibid.*, p. 213.
141. *Le Miroir Historial* aurait été commandé par sa mère Jeanne de Bourgogne et réalisé par le Maître de la Crucifixion de Cambrai.
142. Raymond Cazelles, « Jean II le Bon : quel homme ? Quel roi ? », *Revue historique*, t. 251, fasc. 1 (509), janvier-mars 1974, p. 14. Il emprunte des romans à Pierre des Essars avant 1346 et peu avant sa mort en septembre 1349, ou à sa mère († décembre 1349). Il achète au libraire Thomas de Maubeuge un *Roman des moralités de la Bible* en octobre 1349 et règle des sommes importantes à des peintres comme Jean de Montmartre.
143. Raymond Cazelles, *La société politique*, *op. cit.*, p. 201 et 208.
144. Anne Hedeman, *The Royal Image...*, *op. cit.*, p. 72-73 ; réalisé à la cour et non à l'abbaye de Saint-Denis.
145. Yves Sassier, *Louis VII*, *op. cit.*, p. 43-51 : le sacre aurait pu intervenir à Reims, Noël 1102.
146. La semonce des nobles mise en place dès Philippe le Bel a remplacé le service féodal classique. À partir de 1302 et jusqu'en 1356, l'arrière ban est souvent convoqué. Il fait place de plus en plus à une armée de combattants gagés, de volontaires, de mercenaires. L'organisation des armées, les pratiques ont changé et l'armement, la conduite de la guerre évolué. Bouvines avec ses 16 000 combattants est considérée comme emblématique du déclin seigneurial. À Crécy, en 1346, ils sont 25 5500.
147. 2000 à 37000 ; Raymond Cazelles, *Société politique noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Paris, Genève, Droz, 1982, p. 67. Des prélats, issus de la noblesse ont une carrière dans les armes.
148. Moins de 2 % de la population ; Philippe Contamine, *La noblesse au Moyen Âge : XIV<sup>e</sup> -XVI<sup>e</sup> siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, 1976 p. 31 et *Id.*, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, PUF, 1997.
149. Raymond Cazelles, « La réglementation royale de la guerre privée de saint Louis à Charles V et la précarité des ordonnances », *Revue historique de droit français et étranger*, 1960, Quatrième série, vol. 37 (1960) p. 530-548.
150. Ordonnance royale de Saint-Germain-en Laye de janvier 1258.
151. À chaque nouveau règne la confirmation est une source de profits.
152. Le 5 décembre 1363, après l'assemblée des trois états à Amiens, l'interdiction est levée tant que le royaume n'est pas débarrassé des bandes armées qui y sévissent.

---

## RÉSUMÉS

Les Grandes chroniques de France de Jean duc de Normandie, avant 1350, font une place aux violences seigneuriales anciennes, prédations, assassinats et guerres privées. Des images rares les présentent comme un entre soi seigneurial, souvent intrafamilial, entre aristocrates, comtes et barons avec leur entourage militaire. Pauvres et sans armes n'apparaissent guère. Mis en difficultés des seigneurs, quelques dames, des prélats se plaignent auprès du roi et de son conseil, suscitant l'intervention de l'ost royal, qui n'est plus tout à fait féodal. Pour amener à résipiscence les perturbateurs notoires et récidivistes qui contrôlent des châteaux, opérations de pacification redoutables et exercice sévère de la justice sont encadrés. Cette lutte contre les tyrans des pauvres et des églises, à l'exemple de l'inlassable Louis VI, est revisitée à la lumière de réalités contemporaines. Face aux prétentions et revendications d'une noblesse rétive et à la fidélité incertaine que Jean essaie de se rallier ou de soumettre, est défini un programme : par le rétablissement de la paix, aspect primordial de son projet de gouvernement et de réforme, le futur roi affirme sa légitimité.

John duke of Normandy's *Grandes chroniques de France*, before 1350, make room for ancient seigniorial violence, predations, assassinations and private wars. Rare images present them as a seigniorial social grouping, often intrafamilial relationship between aristocrats, counts and barons with their military entourage. Poor and *inermes* hardly appear. Put in difficulties lords, some ladies and prelates complain to the king and his council, leading to the intervention of the royal ost which is no longer quite feudal. In order to bring the notorious and recidivist troublemakers who controlled castles to resignation, dreadful pacification operations and the strict exercise of justice were supervised. This struggle against the tyrants of the poor and the churches, following the exemple of the tireless Louis VI, is revisited in the light of contemporary realitites. In the face of the uncertain loyalty and the claims and demands of a restive nobility, that John tries to rally or submit, a program is defined: through the restoration of peace, a primordial aspect of his plan for government and reform, the future king asserts his legitimacy.

## INDEX

**Mots-clés** : Jean de Normandie, chroniques, programme, images, violences, guerre privée

**Keywords** : John duke of Normandy, chronicles, iconography, illuminations, violences, private wars

## AUTEUR

### CHRISTIANE RAYNAUD

Agrégée d'Histoire, Christiane Raynaud est professeure émérite d'Histoire médiévale à l'université d'Aix-Marseille et chercheuse à l'UMR Telemme. Spécialiste des enluminures des livres d'histoire, elle a notamment publié « À la hache ! » Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) » (Paris, 2002) et s'intéresse tout particulièrement à la représentation de la violence et des révoltes dans les manuscrits médiévaux.